



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 17 décembre 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire
Madame Françoise Lachapelle – district 1
Madame Monique Major, conseillère – district 2
Monsieur John Judd, conseiller – district 4
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

Est absente :

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

SUSPENSION DE LA SÉANCE

201412-304

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De suspendre la séance ordinaire du conseil 19 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

REPRISE DE LA SÉANCE

201412-309

À 19 h 38, tous les membres présents au début de la séance sont toujours présents formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Robert Coutu.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De reprendre la séance ordinaire du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2014**201412-310**

1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2014 tel que ci-après reproduit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE***PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR*****1 *ORDRE DU JOUR***

1.1 *Ordre du jour de la séance ordinaire du 17 décembre 2014*

2 *PROCÈS-VERBAL*

2.1 *Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2014*

3 *DÉPÔTS DE DOCUMENTS*

3.1 *Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 11 décembre 2014*

3.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement 713-95 – Règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage et ses amendements* afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6 pour y remplacer le chiffre 39 par le chiffre 40 et le chiffre 40 par le chiffre 41

3.3 Dépôt du Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage, d'une valeur supérieure à 200 \$, reçus par un membre du conseil

4 *RAPPORTS DES SERVICES*

4.1 Autorisation de localiser un nouveau centre récréatif sur le lot 1 250 999

4.2 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, avenue Marien (lot 1 251 911 du cadastre du Québec) – Stationnements en bordure de l'avenue Marien

4.3 Adoption de la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres*, telle que proposée

4.4 Modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation

4.5 *Réserve de fonds suite à l'informatisation de l'inventaire du magasin des travaux publics*

5 *RÈGLEMENTS*

5.1 Adoption– Règlement 712-15 – Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) – et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc

5.2 Adoption – Règlement 712-16 – Règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) afin d'y ajouter la définition de « boîte de dons »

5.3 Second projet – Règlement 713-98 – Règlement modifiant le règlement 713 – Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons

5.4 Adoption – Règlement 40-2015 - Règlement sur les taxes pour l'année 2015

6 *CONTRATS*

6.1 *Prolongation du contrat de gestion des archives – Archives Lanaudière – 84,000 \$*

6.2 Renouvellement du contrat d'assurances de dommages – 2015-2016 – 60 263 \$, taxes incluses

6.3 Option de renouvellement pour le contrat DGA2012-01 – Contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est jusqu'au 31 décembre 2015 – 41 000 \$, taxes incluses

6.4 Ratification des modifications apportées au contrat de la dalle de béton bitumineux – parc René Labrosse (projet TP-ST 2014-19) – 725.95 \$, taxes incluses

6.5 Octroi du contrat d'entretien et de soutien des applications « CESA » du fournisseur PG Solutions – 31710.11 \$, taxes incluses

6.6 Octroi du contrat pour la fourniture de matériaux pour l'éclairage du parc Marien à Wesco Distribution CAD P.L – Projet T10284-00 – 33 513,49 \$, taxes incluses

7 *PERSONNEL*

- 7.1 Permanence de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint
- 7.2 Nomination permanente de monsieur Christian Girard à titre de journalier à la direction des travaux publics et des services techniques à compter du 3 décembre 2014

8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 8.1 Demande de don de l'Association de la Sclérose en plaques – section Est de Montréal
- 8.2 Demande de soutien financier du CÉGEP Marie-Victorin pour la finale locale de CÉGEP en spectacle
- 8.3 Don de 15 tables rondes à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir
- 8.4 Demande de don de l'Association bénévole PAT/ME inc.

9 DIVERS

10 AFFAIRE NOUVELLE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX 2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 NOVEMBRE 2014

201412-311 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 novembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU TRÉSORIER 3

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)

201412-312 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances au 11 décembre 2014.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR LE RÈGLEMENT 713-95

201412-313 3.2

Le greffier, Me Roch Sergerie, informe les membres du Conseil qu'il a procédé à la correction, conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, des articles 5 et 6 du règlement 713-95 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de catégoriser l'usage "marchés publics", incluant les marchés aux puces et d'identifier les zones dans lesquelles cet usage sera permis, ainsi que pour regrouper l'ensemble des usages relatifs à la vente, la location ou la réparation de véhicules routiers dans les zones 1, 2 et 6* pour y remplacer le chiffre 39 par le chiffre 40 et le chiffre 40 par le chiffre 41.

DÉPÔT DU REGISTRE DES DONS, MARQUE D'HOSPITALITÉ OU AUTRE AVANTAGE, D'UNE VALEUR SUPÉRIEURE À 200 \$, REÇUS PAR UN MEMBRE DU CONSEIL

201412-314 3.3

Le greffier dépose, séance tenante, le Registre des dons, marque d'hospitalité ou autre avantage d'une valeur supérieure à 200 \$ reçus par un membre du Conseil.

RAPPORT DES SERVICES 4

AUTORISATION DE LOCALISER UN NOUVEAU CENTRE RÉCRÉATIF SUR LE LOT 1 250 999

201412-315 4.1

Considérant la résolution 201411-283 mandatant la direction générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour la conception et la réalisation du nouveau centre récréatif et du garage municipal;

Considérant que le Centre récréatif Édouard-Rivet est érigé sur le lot 1 250 999 du cadastre du Québec et que la superficie dudit lot de 23 313 m² permet la construction d'un nouveau centre récréatif à l'ouest du centre actuel;

Considérant que ce lot est situé à proximité de la zone urbaine de notre municipalité;

Considérant que la construction du nouveau centre sur ce site permettrait d'entreprendre les démarches rapidement et n'occasionnerait pas de coûts pour l'acquisition d'un terrain;

Considérant qu'il est important de commencer les travaux rapidement étant donné l'état de délabrement du Centre récréatif Édouard-Rivet et éviter le plus possible les interruptions de services offerts aux citoyens.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la localisation d'un nouveau centre récréatif sur le site actuel, soit le lot 1 250 999 du cadastre du Québec.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu

M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller John Judd.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 280, AVENUE MARIEN (LOT 1 251 911 DU CADASTRE DU QUÉBEC) - STATIONNEMENTS EN BORDURE DE L'AVENUE MARIEN

201412-316

4.2

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) relative à la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 280, avenue Marien;

Considérant qu'après vérification du dossier de propriété du 280, avenue Marien, il appert que le stationnement situé en façade du bâtiment principal situé à cette adresse n'a pas de droits acquis, mais qu'il a été toléré, et ce, malgré qu'il empiétait sur le domaine public;

Considérant que la Ville n'a jamais autorisé un tel empiètement;

Considérant que le propriétaire de l'immeuble a agrandi son stationnement au fil des années en façade dudit bâtiment principal, et ce, toujours sans autorisation et malgré le fait qu'il empiétait toujours sur le domaine public.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser la dérogation demandée pour l'aménagement de stationnements dans la cour avant du bâtiment situé au 280, avenue Marien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES TELLE QUE PROPOSÉE

201412-317

4.3

Considérant que, depuis 2006, les conditions et avantages des cadres sont régis par la *Politique des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal*;

Considérant qu'il y aurait lieu d'adopter une politique qui nous est propre reflétant notre réalité;

Considérant que la politique proposée inclut également un cadre de rémunération des employés-cadres de la Ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres* telle que proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFIER DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SIGNALISATION AINSI QU'À LA CIRCULATION

201412-318

4.4

Considérant que la nouvelle signalisation interdisant le stationnement au sud de l'avenue Saint-Cyr jusqu'à l'intersection de la rue Dorchester diminue le stationnement de quelques places dans ce secteur, il est recommandé à l'unanimité par les membres présents de la Commission de circulation de retirer le panneau de non-stationnement d'ici au coin et d'ajouter un panneau de non-stationnement entre les deux entrées charretières du 165-167, avenue Saint-Cyr et du 11500, rue Dorchester;

Considérant les données recueillies et leur analyse par la direction des travaux publics et des services techniques, il est recommandé à l'unanimité par les membres présents de la Commission de circulation d'ajouter des arrêts-stops dans les deux directions sur l'avenue Georges V à l'intersection de Pierre-de-Coubertin.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De modifier diverses dispositions relatives à la signalisation ainsi qu'à la circulation de façon à:

- Retirer le panneau de non-stationnement d'ici au coin et ajouter un panneau de non-stationnement entre les deux entrées charretières du 165-167, avenue Saint-Cyr et du 11500, rue Dorchester;
- Ajouter des arrêts-stops dans les deux directions sur l'avenue Georges V à l'intersection de la rue Pierre-de-Coubertin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSERVE DE FONDS À LA SUITE DE L'INFORMATISATION DE L'INVENTAIRE DU MAGASIN DES TRAVAUX PUBLICS

201412-319

4.5

Considérant que les services administratifs ont procédé à l'informatisation des approvisionnements aux travaux publics;

Considérant qu'un volet concernait particulièrement la comptabilisation de l'inventaire du magasin des travaux publics;

Considérant que cette comptabilisation au cours de l'année 2014 créera directement un surplus associé et que celui-ci sera révisé à la suite de la validation de chacune des données du dossier d'inventaire (décompte physique validation de prix, etc.);

Considérant que la valeur de l'inventaire établi au moment de l'informatisation était de 329 664 \$;

Considérant que cette valeur pourrait fluctuer à l'intérieur du processus de validation de l'inventaire.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser la création d'un surplus affecté au montant de 329 664 \$, à partir du compte élimination d'articles d'inventaire, montant qui sera révisé et, au besoin, retourné au surplus non affecté en 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENTS

5

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-15 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS CONCERNANT LE CALCUL DE LA COMPENSATION AUX FINS DE PARC

201412-320

5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 712-15 - *Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements concernant le calcul de la compensation aux fins de parc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 712-16 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS) - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'Y AJOUTER LA DÉFINITION DE "BOÎTE DE DONS"

201412-321 5.2

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le règlement 712-16 - *Règlement modifiant les dispositions du règlement 712 - Règlement de Régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats) - et ses amendements afin d'y ajouter la définition de "boîte de dons".*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 713-98 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DES BOÎTES DE DONS

201412-322 5.3

Considérant qu'une consultation publique a été tenue le 2 décembre 2014 sur le projet de règlement 713-98 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.*

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 713-98 - *Règlement modifiant le règlement 713 - Règlement de zonage et ses amendements afin de régir l'implantation des boîtes de dons.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION - RÈGLEMENT 40-2015 - RÈGLEMENT SUR LES TAXES POUR L'ANNÉE 2015

201412-323 5.4

Considérant que monsieur le maire a lu au long le projet de règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015.*

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 40-2015 - *Règlement sur les taxes pour l'année 2015.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS 6

PROLONGATION DU CONTRAT DE GESTION DES ARCHIVES - ARCHIVES LANAUDIÈRE - 84 000 \$

201412-324 6.1

Considérant que lors de la séance du 24 avril 2013, la Ville de Montréal-Est a adjugé un contrat de gestion des archives à l'organisme Archives Lanaudière afin que ce dernier entreprenne un tri parmi les documents conservés dans la voûte des archives historiques ainsi que dans les divers bureaux de la Ville;

Considérant que l'organisme Archives Lanaudière accepte de prolonger le contrat pour une année additionnelle aux mêmes conditions que le contrat initial octroyé le 24 avril 2013 (CM-201304107), sauf quant au nombre d'heures, qui passeront de 14 heures par semaine actuellement à 28 heures par semaine en 2015, et ce, afin de terminer l'élagage des archives conservées dans la voûte historique;

Considérant que l'organisme réorganise le système de classement afin de faciliter la recherche de dossiers et que leurs employés affectés à la tâche sont formés sur le système de gestion des archives de la Ville;

Considérant que la Direction du greffe et de l'urbanisme est satisfaite du travail effectué par Archives Lanaudière et les employés affectés à la tâche et que ceux-ci s'intègrent bien;

Considérant qu'Archives Lanaudière est un organisme à but non lucratif.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

De prolonger le contrat de service d'archivistique de l'organisme Archives Lanaudière aux mêmes conditions que le contrat initial adjugé lors de la séance ordinaire du 24 avril 2013, soit un prix de 60 \$ / heure incluant les taxes, sauf quant au nombre d'heures qui passera de 14 heures par semaine actuellement à 28 heures par semaine en 2015 à compter du 5 janvier 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCES DE DOMMAGES - 2015-2016

201412-325

6.2

Considérant que le Ville de Montréal-Est fait partie du regroupement des municipalités de l'île de Montréal pour l'acquisition d'assurance de dommages;

Considérant que le Groupe René-Laporte & associés recommande de renouveler les contrats avec les assureurs actuels pour l'année 2015-2016.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'entériner la recommandation du Groupe René Laporte & associés et d'adjuger le contrat d'assurance de dommages au courtier BFL Canada inc. pour les contrats d'assurance de dommages pour les biens, le bris des équipements, les délits, la responsabilité civile primaire, la responsabilité civile excédentaire (complémentaire), la responsabilité d'administration municipale et automobile des propriétaires;

D'autoriser à cet effet, une dépense incluant les taxes de 48 281 \$;

D'autoriser aussi le paiement de la quote-part de la Ville de Montréal-Est au fonds de garantie de franchise collective en responsabilité civile pour l'année 2015 de 11 982 \$ à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OPTION DE RENOUVELLEMENT POUR LE CONTRAT DGA2012-01 - CONTRAT DE SERVICE POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201412-326

6.3

Considérant que le contrat de service pour le contrôle animalier sera échu à la fin de 2014;

Considérant qu'après vérification, il serait plus avantageux que la Ville se prévale de l'option de renouvellement, tel que stipulé à l'article 7.0 du contrat octroyé le 28 novembre 2012 (CM-201211261);

Considérant que monsieur Pierre Couture, chef de la direction et responsable des projets a accepté, pour le Berger Blanc inc., que le contrat soit prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 au même taux et aux mêmes conditions.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'approuver le renouvellement du contrat DGA2012-01 - Contrat de service pour le contrôle animalier sur le territoire de la Ville de Montréal-Est, jusqu'au 31 décembre 2015, pour un montant annuel de 41 000 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RATIFICATION DES MODIFICATIONS APPORTÉES AU CONTRAT D'AMÉNAGEMENT DE LA DALLE DE BÉTON BITUMINEUX AU PARC RENÉ-LABROSSE (PROJET TP-ST 2014-19)

201412-327

6.4

Considérant que des directives de changement (DC) ont été nécessaires pour l'exécution des travaux d'aménagement de la dalle de béton bitumineux au parc René-Labrosse, soit:

- DC no 1: modification du profil (arpage);
- DC no 2: augmentation du niveau de fondation;
- DC no 3: ajout d'un muret de soutènement;

Considérant que ces travaux n'étaient pas prévus et qu'ils étaient nécessaires pour la bonne exécution du contrat;

Considérant que le montant total (incluant les contingences) représente 8 533.85 \$ taxes incluses, soit dix-sept pour cent (17 %) de plus que le montant total du contrat déjà octroyé;

Considérant que le montant total des travaux représente maintenant 57 084.00 \$, taxes incluses, pour un dépassement global (incluant les contingences) de 725,95 \$, taxes incluses.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'accepter les directives de changement 1, 2 et 3 représentant un montant excédentaire de 725,95 \$, taxes incluses, et autoriser le directeur des travaux publics et des services techniques et la directrice générale à ratifier conjointement lesdites directives de changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS "CESA" DU FOURNISSEUR PG SOLUTIONS - 31 710.11 \$, TAXES INCLUSES

201412-328 6.5

Considérant que divers services de la Ville utilisent les applications informatiques de PG Solutions dans leurs activités courantes, soit la Suite financière et le Gestionnaire municipal;

Considérant qu'il y a lieu d'avoir un contrat d'entretien et de support pour lesdites applications;

Considérant qu'il n'y a qu'un seul fournisseur pour ces applications, soit PG Solutions.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'autoriser le paiement de 27 580 \$ avant taxes au fournisseur PG Solutions pour l'entretien et le support des applications Suite financière et Gestionnaire municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OCTROI DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX POUR L'ÉCLAIRAGE DU PARC MARIEN À WESCO DISTRIBUTION – PROJET T10284-00 – 33 513,49\$, TAXES INCLUSES

201412-329 6.6

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture de matériaux d'éclairage au parc Marien;

Considérant qu'un seul entrepreneur a déposé une soumission conforme, soit Wesco Distribution CDA L.P, pour un montant de 33 513, 49 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du soumissionnaire conforme respecte l'enveloppe totale du projet, soit 34 400 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet T10284-00 – Fourniture de matériaux pour l'éclairage du parc Marien à Wesco Distribution CDA P.L, pour un montant de 33 513,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL 7

PERMANENCE DE MONSIEUR JONATHAN SIROIS À TITRE DE CONTREMAÎTRE ADJOINT

201412-330 7.1

Considérant que monsieur Jonathan Sirois, a été embauché à titre de contremaître adjoint le 12 mai 2014 (résolution 201404-116);

Considérant que monsieur Jonathan Sirois a été soumis à une période de probation de six mois travaillés;

Considérant que la période de probation se termine le 18 décembre 2014;

Considérant l'évaluation positive de monsieur Sirois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

Confirmer la permanence de monsieur Jonathan Sirois à titre de contremaître adjoint à la direction des travaux publics et des services techniques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR CHRISTIAN GIRARD À TITRE DE JOURNALIER À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES À COMPTER DU 3 DÉCEMBRE 2014

201412-331

7.2

Considérant qu'à la suite du départ à la retraite de monsieur Claude Dufour, la Ville a procédé à l'abolition d'un poste de préposé à l'entretien général pour le remplacer par un poste de journalier dont l'affichage interne a eu lieu du 20 novembre au 2 décembre 2014;

Considérant qu'à la suite de cet affichage, trois employés auxiliaires ont posé leur candidature;

Considérant qu'en vertu de l'article 17.10 de la convention collective des employés cols bleus, la Ville doit nommer monsieur Christian Girard à ce poste puisqu'il est l'employé possédant le plus d'ancienneté et qu'il répond aux exigences normales de la fonction;

Considérant que monsieur Girard a été embauché à titre de journalier auxiliaire le 14 janvier 2014 et qu'il a obtenu une évaluation positive de ses supérieurs;

Considérant que conformément à l'article 3.01 de la convention collective, monsieur Girard devient employé titulaire puisqu'il obtient un poste à temps complet à la suite du processus d'affichage découlant du comblement par la Ville d'un nouveau poste selon les modalités prévues à la convention collective.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer de façon permanente, monsieur Christian Girard au poste de journalier, groupe 6, à la direction des travaux publics et des services techniques, aux conditions de travail prévues à la convention collective des employés cols bleus, et ce, à compter du 3 décembre 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

8

DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES - SECTION EST DE MONTRÉAL

201412-332

8.1

Considérant que cette maladie neurologique frappe principalement les gens âgés de 15 à 40 ans;

Considérant que chaque jour, trois Canadiens apprennent qu'ils ont la sclérose en plaques et que chaque année, une cinquantaine d'enfants reçoivent un diagnostic de sclérose en plaques;

Considérant que le Quille-O-Thon de l'Association de la Sclérose en plaques - section Est de Montréal, pour amasser des fonds afin de stopper cette maladie, s'est déroulé le 23 novembre dernier.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 200 \$ pour aider l'Association de la Sclérose en plaques - section Est de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER DU CÉGEP MARIE-VICTORIN POUR LA FINALE LOCALE DE CÉGEP EN SPECTACLE

201412-333

8.2

Considérant qu'il s'agit de la 24e finale locale de Cégep en spectacle du Cégep Marie-Victorin;

Considérant que la bourse Montréal-Est au montant de 500 \$ sera remise au gagnant ou au groupe gagnant;

Considérant que cette 24e édition aura lieu le 12 février 2015 à la salle Désilets du Cégep Marie-Victorin.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ afin d'aider le comité organisateur de Cégep en spectacle du Cégep Marie-Victorin.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major,
Mme la conseillère Françoise Lachapelle,
M. le conseiller John Judd,
M. le conseiller Michel Bélisle.

Mme la conseillère Anne St-Laurent.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

DON DE QUINZE TABLES RONDES À L'ORGANISME ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR

201412-334

8.3

Considérant que les tables de bois du CRER ont été remplacées graduellement par des tables de plastique, plus sécuritaires lors de la manutention;

Considérant que certaines des tables en bois, bien qu'endommagées, peuvent encore être utiles;

Considérant que l'organisme Action Secours Vie d'Espoir a demandé qu'on lui fasse don de quinze tables rondes en bois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner quinze tables rondes en bois à l'organisme Action Secours Vie d'Espoir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDE DE DON DE L'ASSOCIATION BÉNÉVOLE PAT/ME INC.

201412-335

8.4

Considérant que nous avons reçu une demande de l'Association bénévole PAT/ME;

Considérant que l'Association bénévole PAT/ME est un organisme qui offre des services de transports médicaux, écoute téléphonique, visite amicale, etc.;

Considérant que l'an dernier, l'organisme a recueilli 1 730 \$ et que cette année, l'objectif est de 2 900 \$.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner 200 \$ à l'Association bénévole PAT/ME.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DIVERS

9

AFFAIRE NOUVELLE

10

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

201412-336

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
